

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 01/26 – FONGIBILITE DES CREDITS – VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020 installant les conseillers municipaux élus suite au renouvellement intégral de l'assemblée délibérante,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,
- Vu la délibération N°25/11 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement,

Le prélèvement au titre du FPIC (fond de Péréquation Intercommunal) initialement budgété à hauteur de 26.000 euros, au chapitre 014, s'élève finalement à 32 265 €. Il convient donc d'utiliser les crédits non utilisés du chapitre 011 pour ajouter 6.265 euros au chapitre 014 afin de permettre la prise en charge du mandat correspondant.

DECIDE

D'AUTORISER un virement de crédit de 6.265 euros du chapitre 011 au chapitre 014 du budget principal de la commune.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 7 janvier 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 09/01/2026

Et de la publication ou notification le : 09/01/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux *mois* à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 La Roque d'Anthéron

Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260107-DEC_01_26_F